

COMPOSITION ORGANIQUE DU DIRECTOIRE ET DU GOUVERNEMENT POPULAIRE.

Vu les articles 22 ; 23; 25, 26, 64 & 165 de la Constitution de la République démocratique du Congo, notre pays ;

Faisant suite aux consultations menées préalablement avant la tenu du présent congrès des patriotes ;

Vu l'Acte fondateur de la Coalition populaire validé par les différents partenaires partie à l'initiative du Congrès des patriotes ;

Vu la dégradation de la situation sociale et économique de la République démocratique du Congo ;

Vu l'occupation, par des forces étrangères, d'une partie du territoire national de notre pays avec la complicité du régime de Kinshasa ;

Vu l'appel pressant du peuple congolais désireux du vrai changement politique en République démocratique ;

**Vu l'urgence et conformément à l'article 64 de la Constitution de 2006.
Décidons ce jour, à l'occasion du congrès des patriotes du 12 août 2023 :**

Article 1^{er} : De la mise en place de la Coalition populaire et d'un pouvoir populaire chargés de répondre à l'appel du changement politique voulu par l'écrasante majorité du peuple congolais ;

Article 2 : Décidons en outre, de la mise en place d'une structure organique stratégique et opérationnelle chargée de coordonner et de conduire les activités de la Coalition populaire en République démocratique du Congo et dans toutes les diasporas congolaises ;

Article 3 : Sont nommés avec rangs et prérogatives liés à leur qualités :

1. Professeur Bien-Né Eugène MUAMBA KANAMA.

Coordonnateur du Pôle de défense et stratégies globales.

2. Professeur Willy Delors ONGENDA.

Conseiller d'État et Coordinnateur du Pôle politique et juridique.

3. M. Emery Damien KALWIRA.

Président de la Coalition et du pouvoir populaire.

4. Mme Myriam BULO SENGI.

Conseillère d'État et Coordinatrice chargée du déploiement et de l'implantation du pouvoir populaire.

5. Colonel BAYONGWA NALUNDEKE.

Coordonnateur du Pôle militaire, chargé du renseignement, de la formation idéologique et de l'Agenda opérationnel.

6. Docteur IKANGA NGOZI TCHOMBA.

Conseiller d'État & coordonnateur du Pôle de l'Éducation nationale, de la formation qualifiante, du civisme et de l'industrie numérique.

7. M. Guillaume PURBUAR.

Conseiller d'État et coordonnateur du Pôle économique et social.

8. Dr Eleuthère OMARI KIKOMBE.

Conseiller d'État et Coordinateur du pôle d'Organisation, chargé de la Coopération, des partenariats économiques, de la promotion et de la sécurité des investissements.

9. M. Simon MONA MINARO

Conseiller d'État et Coordinateur du Pôle diplomatique et consulaire

10. Professeur Mustapha ABEDI DJUMA-PILI.

Conseiller d'État, Chargé des relations avec les Pays du Golf et représentant plénipotentiaire auprès du Proche et Moyen Orient.

11. M. James KAZONGO.

Conseiller d'État et coordonnateur du Pôle de la protection du territoire.

12. Ingénieur ZABIKA BASHONGA.

Conseiller d'État et Coordinateur du Pôle minier, des Hydrocarbures et de la Géologie.

13. Mme Sonia LUKUSA.

Conseillère d'État, chargée des droits de l'homme, des libertés fondamentale et de l'égalité des chances.

14. M. Cianda ILUNGA MUKENDI.

Conseiller spécial chargé de la Sécurité et de la documentation.

15. M. Achille ILOKU BENKANGA.

Conseiller d'État chargé de l'organisation intérieure, de l'administration publique et des réformes nationales.

16. M. Guy CIPAMBA.

Conseiller d'État et Porte-parole politique, Chargé de la Coordination pour la Zone Europe.

17. Professeur Jean de Dieu NSIBULA.

Conseiller d'État et Coordonnateur chargé de l'implantation et du déploiement du pouvoir populaire dans la région d'Afrique de l'Est. Compétent pour les périmètres territoriaux du Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi et Éthiopie.

18. M. John Modeste MUTAYONGWA

Conseiller d'État et Coordonnateur chargé de l'organisation, de l'implantation et du déploiement du pouvoir populaire dans la région du Grand-Kivu. Compétent pour les périmètres territoriaux du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema.

19. Maître Elocho SWEDI.

Conseiller d'État, chargé de l'implantation et du déploiement du Pouvoir populaire en Scandinavie.

20. Ingénieur Moïse BEGU.

Conseiller d'État chargé de la Construction et du désenclavement des territoires.

21. Ingénieur Schékinah KATALAY.

Conseiller d'État chargé de l'industrie numérique, de l'innovation technologique de transformation digitale, de la planification, de gestion et du suivi des projets nationaux.

22. Madame Linda KIPAKA.

Conseillère d'État, chargée du Culte, des affaires religieuses et de l'implantation du pouvoir populaire dans la Zone France métropolitaine.

23. M. Yannick BALONDANA.

Conseiller d'État, chargé de l'Organisation, de l'implantation et du déploiement du pouvoir populaire dans la Région orientale de la RDC, siège Kisangani.

24. M. MBUYI MUTABATABA.

Conseiller d'État, chargé de l'Implantation et du déploiement du Pouvoir populaire dans Ville de Bukavu.

25. M. Amos BISIMWA.

Conseiller d'État, chargé de la veille patriotique, de l'implantation et du déploiement du pouvoir populaire dans la région du Sud-Kivu.

Article 4 : La présente équipe est entre autre chargée de poursuivre les consultations auprès des autres patriotes et forces congolaises acquises au vrai changement en République démocratique du Congo.

Article 5 : Une commission ad-hoc chargée de rédiger l'Acte constitutionnel du salut national sera mise en place par le Directoire de la Coalition populaire.

Article 6 : La présente décision entre en vigueur à dater de ce jour et sera publiée partout où besoin sera.

Article 7 : Sont abrogées, toutes les disposition antérieures contraires à la présente décision. /-

Fait à Bruxelles, le 12 août 2023.

La Commission Politique et juridique du Congrès.